

IMPACT DE LA MAUVAISE GESTION DU CIMETIERE MBENSEKE FUTI DANS LA VILLE DE KINSHASA

IMPACT OF THE MISMANAGEMENT OF THE MBENSEKE FUTI CEMETERY IN THE CITY OF KINSHASA

VUNI SIMBU Alexis

Doctorant

Groupe de recherche Géo-Hydro-Energie/Mention Géosciences, Faculté des Sciences et Technologies,
Université de Kinshasa, B.P. 190 Kinshasa XI, République Démocratique du Congo,

DIANTETE ZUIZANA Christ

Chercheur

Groupe de recherche Géo-Hydro-Energie/Mention Géosciences, Faculté des Sciences et Technologies,
Université de Kinshasa, B.P. 190 Kinshasa XI, République Démocratique du Congo,

PUELA PUELA Fidel

Doctorant

Groupe de recherche Géo-Hydro-Energie/Mention Géosciences, Faculté des Sciences et Technologies,
Université de Kinshasa, B.P. 190 Kinshasa XI, République Démocratique du Congo,

LELO NZUZI François

Professeur Ordinaire,

Groupe de recherche Géo-Hydro-Energie/Mention Géosciences, Faculté des Sciences et Technologies,
Université de Kinshasa, B.P. 190 Kinshasa XI, République Démocratique du Congo

ALONI KOMANDA Jules

Professeur Emérite

Groupe de recherche Géo-Hydro-Energie/Mention Géosciences, Faculté des Sciences et Technologies,
Université de Kinshasa, B.P. 190 Kinshasa XI, République Démocratique du Congo

ALONI MUKOKO Yves

Professeur

Université de Kinshasa, Faculté de Droit, Département de Droit privé et judiciaire, B.P 204, Kinshasa
XI République Démocratique du Congo

NZAU UMBA-di-MBUDI Clement

Professeur

Groupe de recherche Géo-Hydro-Energie/Mention Géosciences, Faculté des Sciences et Technologies,
Université de Kinshasa, B.P. 190 Kinshasa XI, République Démocratique du Congo

Date de soumission : 14/04/2022

Date d'acceptation : 07/08/2022

Pour citer cet article :

VUNI SIMBU A. & al. (2022) «IMPACT DE LA MAUVAISE GESTION DU CIMETIERE MBENSEKE
FUTI DANS LA VILLE DE KINSHASA», Revue Internationale du Chercheur «Volume 3 : Numéro 3» pp :
356 - 380

Résumé

Les cimetières publics à Kinshasa sont mal entretenus. Celui de Mbenseke-Futi dans la commune de Mont-Ngafula est dans un état de délabrement désastreux tel que nous nous sommes demandé comment cela a pu être possible. Pour nous informer, outre nos propres observations, 100 personnes tirées au hasard ont été soumises à l'interview. Mont-Ngafula, est l'une la plus vaste commune périphérique de Kinshasa, la mortalité y est élevée, on y fait jusqu'à 40 inhumations par jour (gestionnaire du site). Elle développe sans un plan d'assainissement, ni d'aménagement urbain digne. En matière de gestion de l'espace aucune mesure n'est prise pour maîtriser l'occupation foncière en vue de lutter contre l'auto construction anarchique, d'abord dans les zones non aedificandi ensuite contre l'établissement des cimetières des particuliers. En conséquence, les nantis inhument chez les privés, pour des raisons de sécurité et de propreté malgré le coût élevé du service : 2500 à 6000\$) contre 150 à 1000\$ le caveau. Le caractère mercantile poursuivi par les propriétaires des cimetières privés d'une part, et d'autre part, l'état d'abandon des cimetières publics justifient cette différence. L'objectif de la présente recherche est de faire l'état des lieux sur les conditions d'inhumations dans les cimetières face aux contraintes environnementales.

Mots clés : « Inhumation » ; « Cimetière » ; « Dégradation » ; « Gestion » ; « Kinshasa ».

Abstract

Public cemeteries in Kinshasa are poorly maintained. That of Mbenseke-Futi in the commune of Mont-Ngafula is in such a disastrous state of disrepair that we wondered how this could have been possible. To inform us, in addition to our own observations, 100 randomly selected people were interviewed. Mont-Ngafula, is one of the largest peripheral communes of Kinshasa, mortality is high there, there are up to 40 burials per day (site manager). It develops without a sanitation plan or dignified urban development. In terms of space management, no measure is taken to control land occupation in order to fight against anarchic self-construction, first in non-aedificandi areas and then against the establishment of private cemeteries. As a result, the wealthy buried in private homes, for reasons of safety and cleanliness despite the high cost of the service: \$2,500 to \$6,000) compared to \$150 to \$1,000 per vault. The mercantile character pursued by the owners of private cemeteries on the one hand, and on the other hand, the state of abandonment of public cemeteries justify this difference. The objective of this research is to take stock of the conditions of burials in cemeteries in the face of environmental constraints.

Keywords : « Burial » ; « Cemetery » ; « Degradation » ; « Management » ; « Kinshasa ».

Introduction

La mort est ce qui nous unit, dans le sens où elle est notre horizon à tous. Les lieux et pratiques voués aux morts ont suivi les mouvements des cultures et civilisations, et leurs transformations révèlent des transitions plus profondes au cœur de la course de l'Histoire humaine. Le cimetière est peut-être le premier aménagement créé par l'homme. Bien avant les lieux de cultes religieux, avant les premières terres cultivées et encore avant les premières habitations d'Homo sapien, les hommes édifièrent des lieux de mémoire pour leurs défunts. En effet, d'après (Mumford, 2011), les premiers lieux de résidences fixes, dont ont été retrouvées des traces, sont ceux des morts de nos ancêtres chasseurs-cueilleurs du paléolithique. C'est notamment dans des cavernes, que les hommes se réunissent et forment les premières communautés. Ce besoin immatériel de recueillement a conduit le chasseur nomade à trouver le moyen de conserver une proximité avec ses ancêtres et ainsi développer une forme d'agriculture originelle pour se sédentariser (Chase,et al., 2018).

Evidemment, le lieu de repos des défunts a connu d'innombrables évolutions pour arriver au lieu de recueillement que nous connaissons aujourd'hui. Tout comme l'Homme lui-même, le cimetière est influencé par les cultes religieux, le rapport à la mort, la société et les mœurs de la population concernée (Moreaux, 2009). Les inhumations sont parfois effectuées au sein même des églises, ou alors dans de petits cimetières bordant les lieux de cultes, l'un n'allant pratiquement pas sans l'autre. Dès lors, l'incinération n'est plus autorisée et l'église chrétienne se voit le droit de refuser l'inhumation de personnes d'autres croyances dans les cimetières. Après de funestes évènements, dont les plus marquants furent les épidémies de peste à la fin du Moyen Âge, et pour des questions d'hygiène, les cimetières furent une fois de plus reclus loin des populations et obtinrent une sombre réputation. Mais c'est bien le XXème siècle qui apportera les plus grands changements, notamment avec la suppression des concessions à perpétuité et la réapparition de la crémation (Moreaux, 2009).

Depuis la fin du 20^{ème} siècle, l'humanité se trouve confronté non seulement aux problématiques d'explosion démographique mais aussi à l'explosion urbaine spatiale (Jean alain, 1989). Cette explosion a comme conséquence une forte mobilisation des ressources foncières, mal encadrée, elle engendre l'anarchie dans l'organisation et l'occupation de l'espace. Ce phénomène se rencontre surtout dans les pays où l'aménagement du territoire n'est pas pris en compte.

Dans les pays en développement, particulièrement, cette urbanisation rapide s'effectue sans plan d'aménagement et dans une pauvreté extrême (Lassere, 1997). La gestion rationnelle de l'espace repose sur l'aménagement du territoire qui constitue un instrument nouveau des pouvoirs publics dont l'emploi relève du domaine politique intimement lié à la poursuite du bien commun. Il tend à la coordination de toute mesure ayant une influence directe ou indirecte sur l'utilisation des terres donc, l'organisation de l'espace (Bertrand, et al., 2016).

La ville de Kinshasa est construite en partie sur la zone collinaire des formations géologiques quaternaires sablo-limoneux. Elle est aujourd'hui sérieusement menacée par le phénomène de d'érosion (Ville haute) et d'inondation (ville basse). Ces phénomènes bien connus ont déjà causé des dégâts énormes dans la ville. A chaque saison des pluies, on enregistre des pertes énormes en vies humaines, en infrastructures et habitats. Les pluies et contraintes environnementales associées rendent inaccessibles certains quartiers de la ville et la population vulnérable. On le sait, l'érosion est difficile à combattre d'autant plus qu'ils sont favorisés par plusieurs facteurs, à savoir : la nature du substratum sablo-limoneux, l'urbanisation anarchique, l'accroissement démographique, le relief et le climat (Lelo, 2008). La Ville de Kinshasa en illustre bien le problème. Elle est aujourd'hui confrontée à un manque d'emplacement disponible et accessible pour la création des cimetières du fait de la saturation de plus en plus des espaces fonciers.

Kinshasa compte actuellement 12 cimetières dans 24 communes: le cimetière de Kinkole, le cimetière de Tshuenge (Siforco) (commune de la Nsele, le cimetière de la Gombe dans la commune de Gombe (désaffecté), le cimetière de Kimbanseke désaffecté (commune de Kimbanseke), le cimetière de Kinsuka dans la commune de Mont-Ngafula ; le cimetière de Kimwenzha désaffecté (commune de Mont-Ngafula) ; le cimetière de Kisenso dans la commune de Kisenso; le cimetière de Kintambo désaffecté (commune de Ngaliema) ; le cimetière de Mbenseke Futi, le cimetière de Mitendi ; le cimetière ETEC communément appelé Nécropole (Lelo, 2008).

Tout ceci pose un réel problème de leur localisation certains cimetières sont sur des sites collinaires expose naturellement à l'érosion, dénuder ou déplacer par ravinement. Dans ces cimetières, les cercueils ou les ossements des cadavres sont parfois emportés par l'érosion et exposés à l'air libre où dérivent avec les eaux de ruissellements jusque dans certaines zones résidentielles en contre bas qui sont les sécrétions souterraines des cadavres contaminent probablement les sources d'eau. Le cimetière de Mbenseke-Futi, cas de notre étude, situé sur

un terrain pentu est le cas le plus représentatif de la problématique de gestion de l'environnement de Kinshasa.

Cette question constitue donc notre sujet de recherche car la dégradation généralisée du cadre de vie du milieu urbain, s'accompagne de la recrudescence des maladies qui causent de nombreux décès qui doivent être enterrés dans un espace réservé à cet effet. Les cimetières en milieu urbain constituent l'une des contraintes géo environnementales dans les villes du Tiers-monde. Celui du cimetière de Mbenseke-Futi se heurte à de nombreux problèmes, parmi lesquels : la profanation des tombes détruits, l'insalubrité, les constructions non autorisées autour du site, manque des intervalles entre les tombes, vol des croix et des cercueils (l'insécurité). De même l'action des gouvernements dans les domaines de la gestion et de la planification de l'espace public est presque toujours inadaptée et souvent mal orientée. En plus de ces inadéquations des politiques publiques, il sied de souligner l'exode rural, facteur aggravant dans la croissance urbaine. En effet, tout porte à croire que si aucune action n'est faite pour inverser la situation actuelle du lotissement anarchique dans les zones non aedificandi.

Notre question de recherche est la suivante « Face aux contraintes environnementales et sécurité dans le cimetière de Mbenseke-Futi, est-ce qu'il faut fermer le cimetière ou devons-nous toujours enterrer les morts ? ». « Pourquoi la spoliation des cimetières n'intéresse-t-elle pas les autorités urbaines malgré les dangers que ce phénomène représente ? », « Pourquoi la multiplication anarchique des cimetières dans la ville de Kinshasa n'intéresse-t-elle pas le débat public malgré les conséquences que ce phénomène représente ? » Les réponses à ces questions sont le fondement de notre réflexion tout au long de cette étude.

1. Revue de la littérature

Dans cette partie, nous passons en revue de la littérature en relation avec le thème de l'inhumation en milieu urbain est abondante et se rapporte pratiquement tous les domaines de la vie à savoir. La maîtrise de l'étalement urbain est aujourd'hui un enjeu qui nous concerne tous. L'urbanisation rapide est devenue un des défis majeurs auxquels la communauté internationale doit faire face. Les villes ont sans cesse besoin de nouveaux espaces pour construire et les milieux naturels en sont les premières victimes. La question de la protection des espaces naturels face à l'aggravation des pressions urbaines est au cœur des préoccupations. Les espaces naturels apportent de nombreux services aux villes. ces espaces filtrent l'eau et contribuent également à la purification de l'air. Les boisées permettent de

refroidir la température moyenne et de limiter le phénomène des îlots de chaleur dans les villes, ce qui améliore la qualité de vie (Kanene, 2001).

1.1. La gestion des terres

On observe une pression foncière importante dans la commune de Mont Ngafula particulièrement dans le quartier Mintendi, confrontée à une explosion démographique exponentielle. En dépit de l'article 53 de la loi foncière congolaise qui stipule que le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat, dans la réalité et en vertu du droit foncier coutumier, les terres appartiennent aux chefs coutumiers, c'est-à-dire à des clans, à des familles ou des lignées, lesquels sont habilités à les vendre à des tiers. Cela étant, les transactions en cette matière, dans un premier temps, gérées par le droit coutumier, l'Etat intervient par la suite, à travers l'administration des affaires foncières, pour l'établissement du titre de propriété. On déplore également cette tendance de vendre les terres à des concessionnaires qui acquièrent de vastes étendues, et le transforme en cimetière.

Ces cimetières se construisent à l'encontre des règles d'aménagement du territoire, de sorte que l'on assiste à des constructions anarchiques. Si dans les pays développés, la gestion et l'organisation de l'espace de ville répondent à tous les principes d'aménagement urbain, il n'en est pas de même dans le pays en voie de développement plus particulièrement la République Démocratique du Congo. Parmi les problèmes engendrés par cette explosion urbaine, il y a entre autres celui lié à l'implantation des zones d'inhumations (cimetière). L'étude réalisée par Ramazani (1990) montre les problèmes d'auto construction dans la ville de Kinshasa-Est, il y a une vingtaine d'années. Tandis que Dheudjo (1990), avait montré les insuffisances dans les divers domaines des éléments d'organisation de la vie urbaine et qui constituaient les éléments de la sous-intégration des quartiers urbains d'auto construction à l'Ouest de Kinshasa. (Saint Moulin, 2010), parle de l'absence d'une politique de gestion de l'espace dans la ville de Kinshasa, (Nzuzi, 2011) dans son livre intitulé Kinshasa, Planification et Aménagement, l'auteur montre Kinshasa comme une ville à aménager.

1.2. Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est une discipline managériale qui touche tous les domaines de la vie organisationnelle des entités aussi bien sur les aspects instrumentaux que comportementaux.

La littérature en contrôle de gestion présente un état de connaissance suffisamment connu concernant ses outils (Ngono&Minko, 2022).

- ❖ **Crémation** : Technique funéraire visant à réduire en cendres le corps d'un mort.
- ❖ **Incinération** : Action de réduire en cendre, de détruire par le feu. Anciennement utilisé pour la réduction des morts en cendres, le terme adéquat aujourd'hui est crémation.
- ❖ **Inhumation** : Action d'inhumer, c'est-à-dire mettre un mort en terre (Lassere Madeleine, 1991).
- ❖ **Mise en bière** : Opération de placer le corps du défunt dans un cercueil. Cette action est effectuée par les pompes funèbres.
- ❖ **Nécropole** : Groupe de sépultures, datant de la préhistoire ou de l'Antiquité, à caractère plus ou moins monumental et rassemblées comme les édifices et les maisons d'une cité. Grand cimetière présentant des monuments funéraires.
- ❖ **Sépulture** : Caveau, urne, tombe. Endroit, lieu où repose le corps défunt par extension. Action d'accompagner et de déposer une dépouille dans sa dernière demeure, que ce soit un caveau, une urne funéraire etc.
- ❖ **Un caveau funéraire** : Est une fosse maçonnée dans le sol d'un cimetière, destinée à accueillir les cercueils des membres d'une famille. On les appelle également « caveau funèbre » ou « caveau de famille ». Un caveau funéraire, est un monument funéraire creusé dans le sol d'un cimetière. Il permet de protéger le cercueil de l'humidité et de la pression de la terre. (Peter Baumann, 2007).

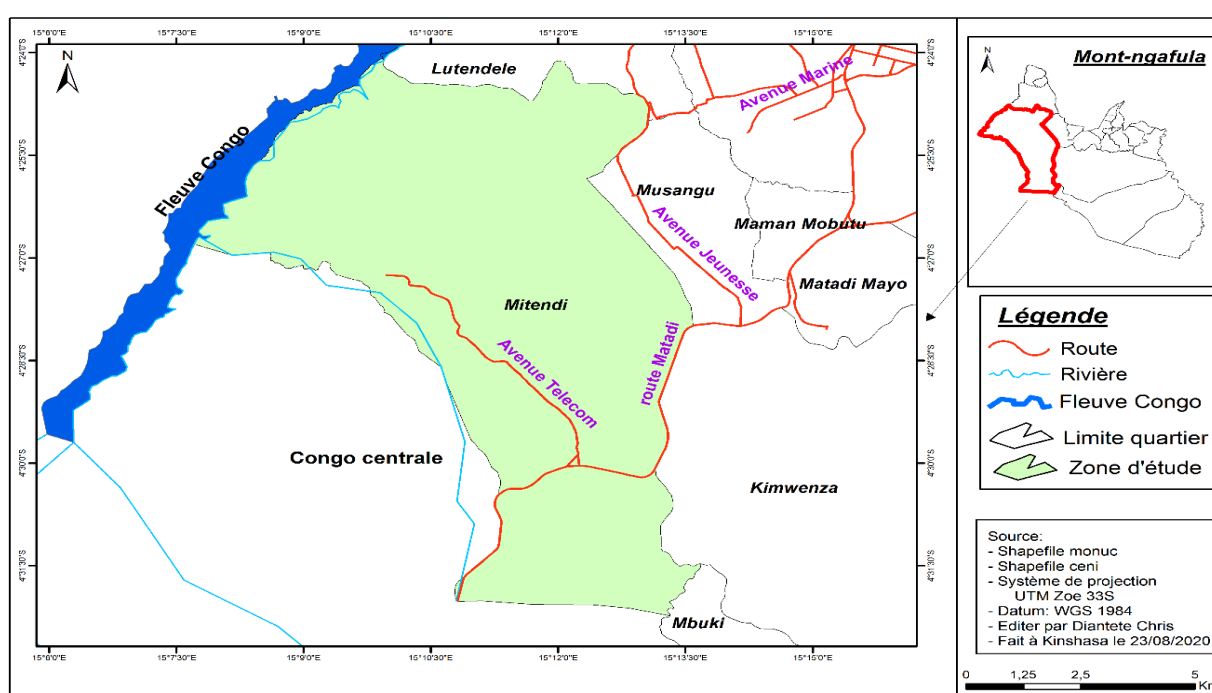
2. Matériel et méthodes

2.1 Description du milieu

Kinshasa est la capitale de la République Démocratique du Congo (RDC) située dans la partie occidentale du pays. Sa superficie est de 9.965km². Elle s'étend entre 15°13'15'' et 15°26'25'' de longitude Est et 4° et 5° de latitude Sud. La ville de Kinshasa comprend 24 communes dont 22 communes quasi-urbanisées avec une superficie de 590 km² soit 6% de la superficie globale, et 2 communes urbano-rurales qui s'étendent sur environ les 94% restant. Le quartier Mitendi qui contient le cimetière Mbenseke Futia été créé en 1987. A l'époque il appartenait à l'entité territoriale du quartier Matadi Mayo (Lelo, 2008).

Les autorités avaient procédé au découpage compte-tenu de son étendue et surtout pour bien coordonner les activités politiques et administratives. Le non Mutendi ou Mitendi d'origine Humbu signifiant lumière. Le quartier est limité à l'Est par le quartier Musangu et Kimwenza séparé par la route Matadi, à l'Ouest : par le territoire Mingadi 1 séparé par la rivière Ngela, au Nord : par le fleuve Congo et le quartier Lutende le séparé par la rivière mvuti, et au Sud : par le territoire de Kasangulu séparé par la rivière Ngudiabaka dans le Kongo central (figure 1).

Figure 1 : Localisation du milieu d'étude



Source : Auteurs

(Lelo, 2008), d'écrit-il l'espace urbain de Kinshasa comme étant un site topographique contrasté, c'est-à-dire à la fois confortable (la plaine représentant la basse ville) et contraignant (les collines où s'est érigée la haute ville). Depuis l'indépendance sous l'impulsion des chefs coutumiers libérés des contraintes des administrations coloniales qui en connaissait les risques en les établissant en zone non aedificandi. Le relief de la ville de Kinshasa ressemble à un amphithéâtre. Il est formé d'un plateau à l'est (Plateau des Batékés), d'une chaîne de collines au Sud et à l'Ouest, d'une plaine au nord et de zones marécageuses le pool malebo aux abords du Fleuve Congo, au Nord. Le Plateau sableux des Batékés, qui culmine entre 600 et 700 m d'altitude, domine l'Est de la ville de Kinshasa. Tandis que la

plaine est comprise entre 300 et 330 m d'altitude. Apparaît sous forme d'un croissant à une superficie de 100 km². La zone de plaine est bornée au sud par la ceinture de collines auxquelles elle se raccorde progressivement en pentes douces, d'altitude variant entre 350 et 675 m au niveau de la zone des collines. Ils s'élargissent à l'Est de la rivière Ndjili, autour du Pool Malebo, dans une vaste plaine alluviale.

Selon Pain (1984) et Van Caille (1988), le relief de la ville de Kinshasa est caractérisé par 3 grands ensembles géomorphologiques :

- La zone du pool Malebo qui constitue une vaste zone sableuse déposée au milieu du Fleuve Congo située à une diminution de sa compétence provoquée par le socle résistant qui a fait barrage en aval du pool, et forcé la masse des eaux du fleuve à ralentir son cours ;
- Une zone de plaine qui est une terrasse alluviale créée par le Fleuve Congo à différentes époques du Quaternaire ;
- La région des collines au Sud et à l'Ouest de la ville, entrecoupée par des vallées en forme de terrasse à différentes altitudes.

Le site de la ville de Kinshasa présente la forme d'un amphithéâtre, avec la plaine constituant la partie basse et les collines au Sud qui constituent les parties surélevées.

La région des collines au Sud et à l'Ouest de la ville, entrecoupée par des vallées en forme de terrasse à différentes altitudes.

Du point de vue climatique, la région de Kinshasa appartient au climat tropical humide et chaud de type Aw4 selon la classification de Koppen : avec une saison sèche de quatre mois sans pluies (mi-mai à mi-septembre), une saison pluvieuse (novembre à avril) pendant laquelle il tombe une lame d'eau de ± 1400 mm, mai et octobre constituant des mois de transition. La température moyenne annuelle est $\pm 24^{\circ}$ (Ntombi et al., 2004).

La végétation initiale de Kinshasa était à l'origine constituée de forêts galeries d'une part et de formations herbeuses d'autre part. Les forêts galeries longent les principaux cours d'eau, étant dans les vallées humides et de type ombrophile guinéo congolaise. A ce jour, elles sont plus que des jachères pré forestières fortement dégradées, des recrues forestiers d'âges divers. Par ailleurs, un petit groupe végétal typiquement rudéral longe les rails de la voie ferrée sur une bande de quelques mètres de largeur (Egoroff, 1955). La ville de Kinshasa connaît 3 types de paysages végétatifs :

- La forêt résidentielle : c'est une forêt mesoxérophile qui correspond au milieu naturel sur les sols sablo-argileux du système Batéké (Pain, 1984). Cette forêt est menacée par le déboisement incontrôlé suite à la pression démographique exercée par la population de cette ville ;
- Les savanes : climat de Kinshasa favorise une végétation de type savane arborée ;
- La végétation aquatique : elle est subdivisée en forêts galeries qui accompagnent les principaux cours d'eau, et la végétation du pool Malebo rencontrée sur des espaces marécageux composées des strates herbacées.

Il y a deux types de sols qui se répartissent presque à parts égales dans la zone urbaine et environs, il s'agit de :

- ✓ Les Acrisolshapliques qui sont des sols sableux, très profonds, chimiquement lessivés et presque pas argileux en surface. Sauf dans les vallées profondes où on retrouve des fortes proportions d'argile voire des sols argileux, les Arénosolshapliques qui sont des sols typiques de Kinshasa caractérisés par une faible fertilité chimique, un pouvoir de rétention en eau très limité (Kasongo, et al., 2010). La partie superficielle (30-50 cm) du sol a une granulométrie moyenne de l'ordre de 3,4 % argile, 5,6 % limon et 91,0 % sable, et possèdent une densité volumique apparente d'environ 1,25 (Kasongo et al., 2010).

2.2 Méthodes

Dans la réalisation de cette étude, la revue de la littérature a été la première étape de la recherche. Cette revue de la littérature a permis de connaître différentes publications dans le domaine de cimetières. Des ouvrages, certains rapports de la commune ont été consultés. Malheureusement, nous n'avons pas pu consulter des données statistiques de la commune car non fiables. Ensuite, nous avons procédé à l'étape de la conception d'un questionnaire d'enquête. La dégradation de l'environnement par l'érosion dans le cimetière Mbenseke-Futi est un phénomène naturel qui prend de plus en plus de l'ampleur dans la ville de Kinshasa. L'érosion est devenue trop dangereuse particulièrement dans les communes de la ville haute. L'intérêt ici est de prévenir les dégâts causés par les pluies critiques dans les cimetières. Il s'agit aussi de montrer les méfaits de constructions anarchiques autour des cimetières notamment la possibilité de contamination des eaux souterraines des forages et puits de

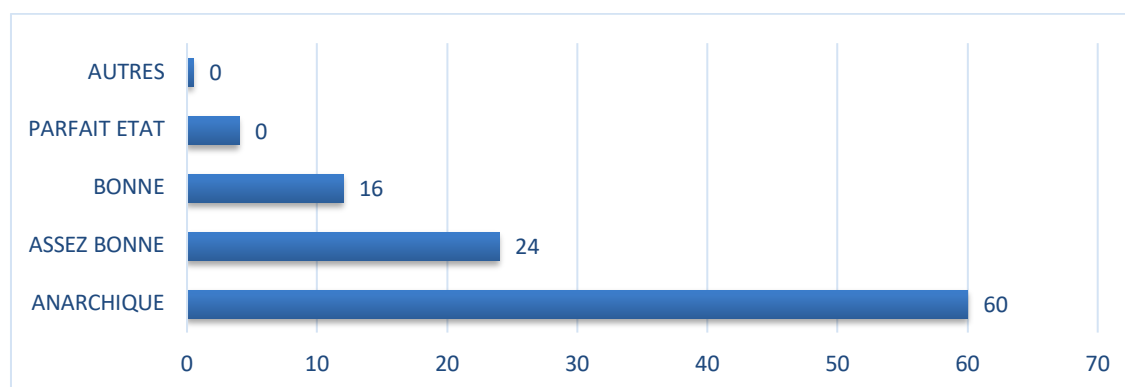
captage par le lessivage des dépouilles. Un échantillon de 100 personnes a été tiré, un entretien dure entre 30 et 50 minutes.

Une fiche d'enquête a été élaborée, suivi de la collecte des données sur le terrain, l'observation directe et l'interview. Les interviews, cette technique a principalement été utilisée auprès des responsables de cimetière, le bureau du quartier et à la population locale afin d'obtenir les informations utiles pour une bonne connaissance du milieu. L'enquête a permis de faire un état de lieu de la situation actuelle du cimetière de Mbenseke-Futi, le Global Positionning System (GPS) a servi à prélever les coordonnées géographiques du milieu d'étude. Les logiciels de cartographie Arcgis, Arcmap, Qgis, et de traitement de textes (MS Word) et de Graphiques (Excel) ont été utilisés.

3. Résultats et discussion

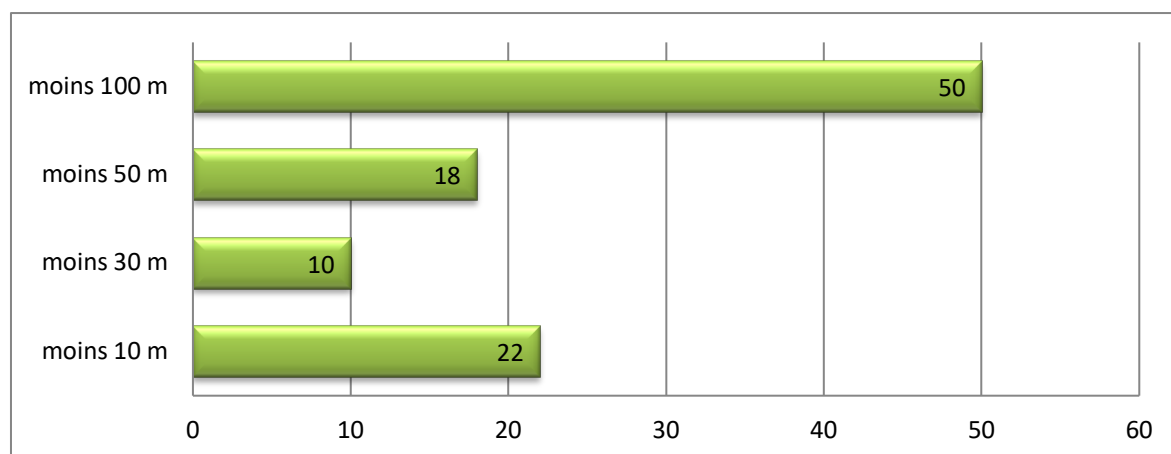
L'analyse des résultats les enquêtes réalisées lors des investigations auprès des riverains sur le terrain indique que l'état actuel du cimetière est considéré par les enquêtes, 60%.

Figure 2 : La situation environnementale du cimetière Mbenseke-Futi



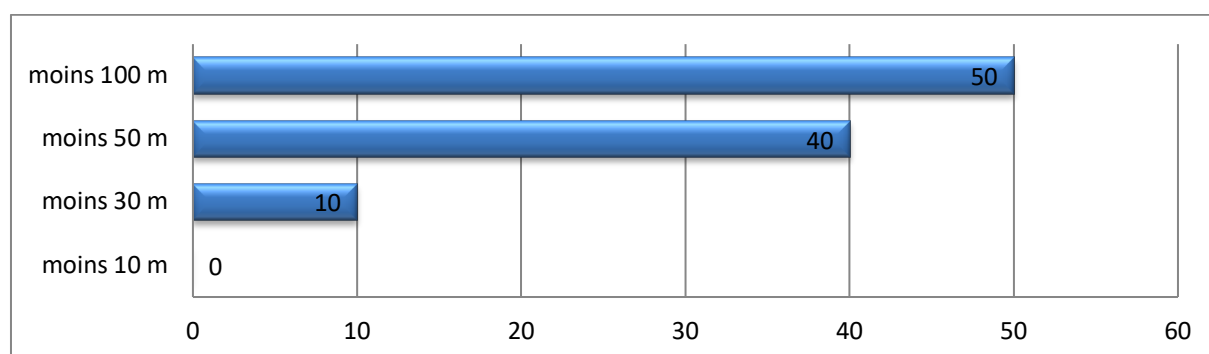
Source : Vuni

En ce qui concerne l'état actuel du cimetière, les réponses des enquêtés montrent que 60% parlent de la construction anarchique, 24% disent assez bonne, et 16% bonne.

Figure 3: La distance entre le cimetière et les habitats

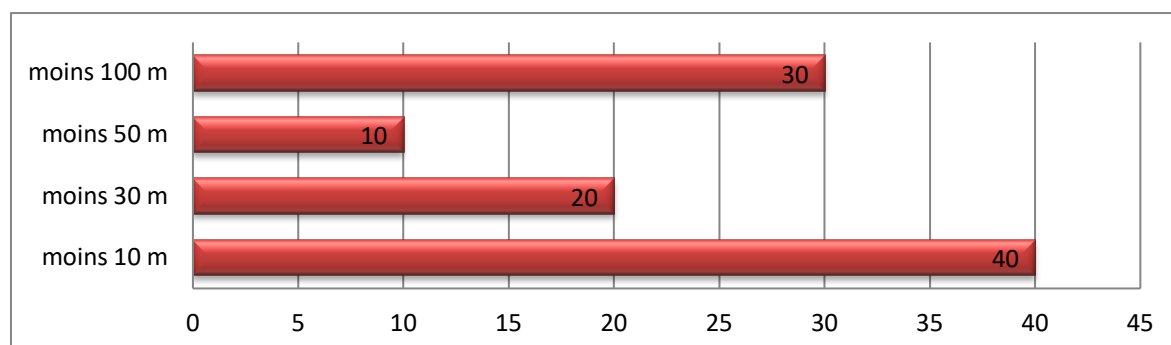
Source : Vuni

En ce qui concerne la distance entre le cimetière et les habitats, nous disons que 22% sont à moins de 10m du cimetière, 10% à moins de 30m du cimetière, 18% à moins de 50m du cimetière et 50% habitent moins de 10m.

Figure 4: Distance entre le cimetière et les écoles

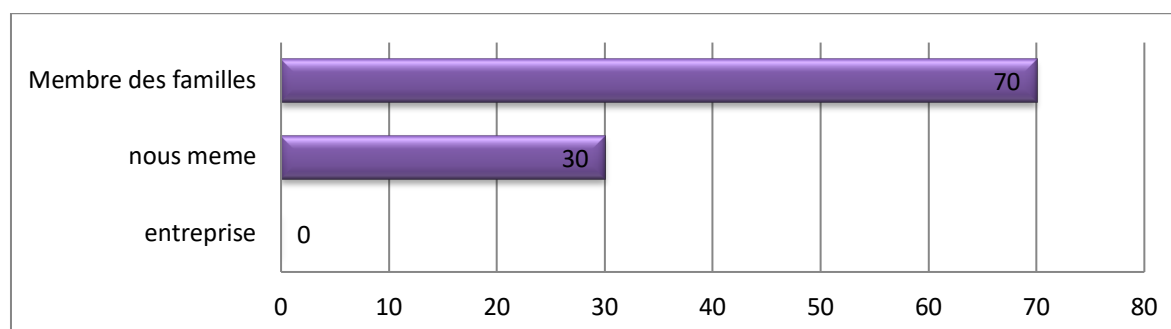
Source : Vuni

En ce qui concerne la distance entre le cimetière et les écoles, les résultats montrent que 50% vivent moins de 100m du cimetière, 40% construisent moins de 50m du cimetière, 10% moins de 30m du cimetière.

Figure 5 :Distance entre cimeti re et les march s

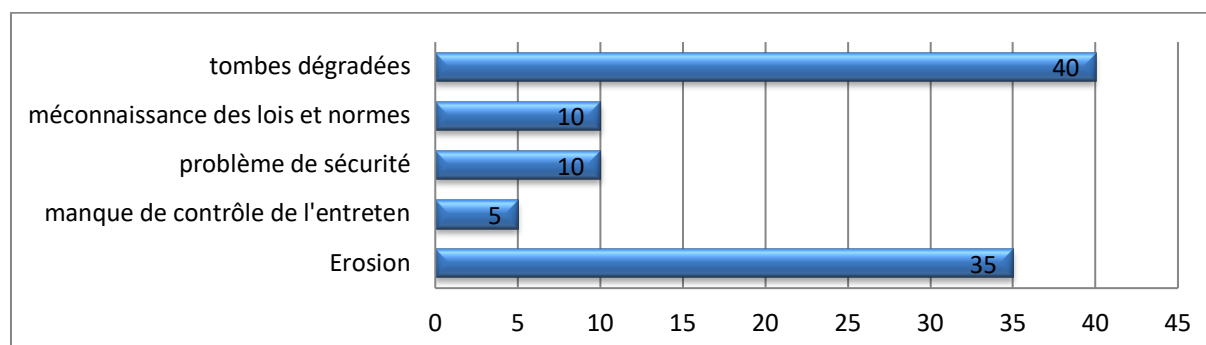
Source : Vuni

En ce qui concerne la distance entre le cimet re et les march s, les r sultats montres que 30% vendent moins de 100 m du cimet re, 10% moins de 50 m du cimet re, 20% moins de 30 m du cimet re et 40% moins de 10 m du cimet re.

Figure 6: L'entretien du cimet re

Source : Vuni

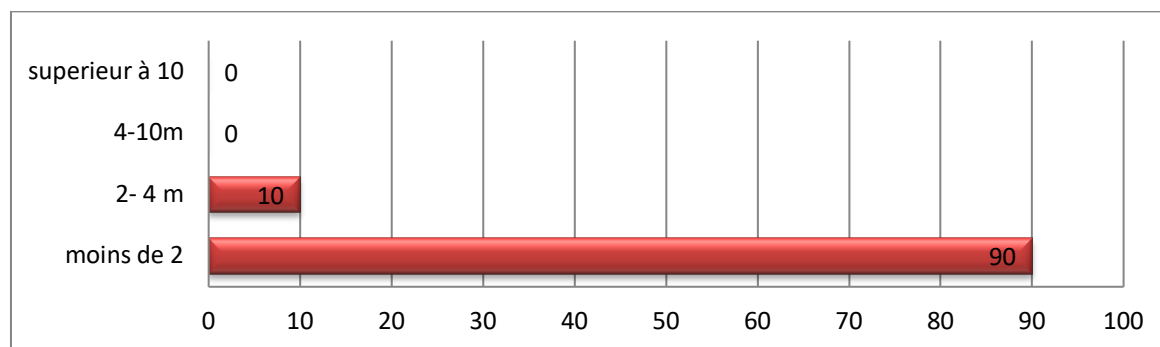
En ce qui concerne l'entretien du cimet re, la majorit  des enqu t s disent que souvent sont les membres des familles du d funt qui s'occupent de la propret  du cimet re chaque le 1^{er}ao t de chaque ann e.

Figure 7 : Les probl mes majeurs rencontr s dans la gestion courante du cimet re

Source : Vuni

Le graphique montre que dans ce cimetière, les problèmes majeurs rencontrés sont la dégradation des tombeaux avec 40%, contre 35% parlent des érosions, tandis que 5% disent manque d'entretien, 10% croient à la sécurité et 10% méconnaissance des lois et les usages.

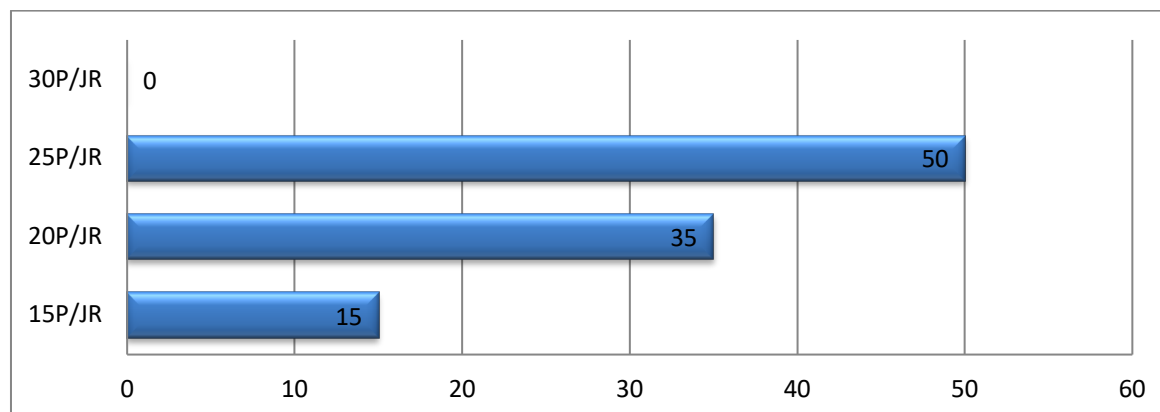
Figure 8: Distance moyenne entre deux tombes en terre



Source : Vuni

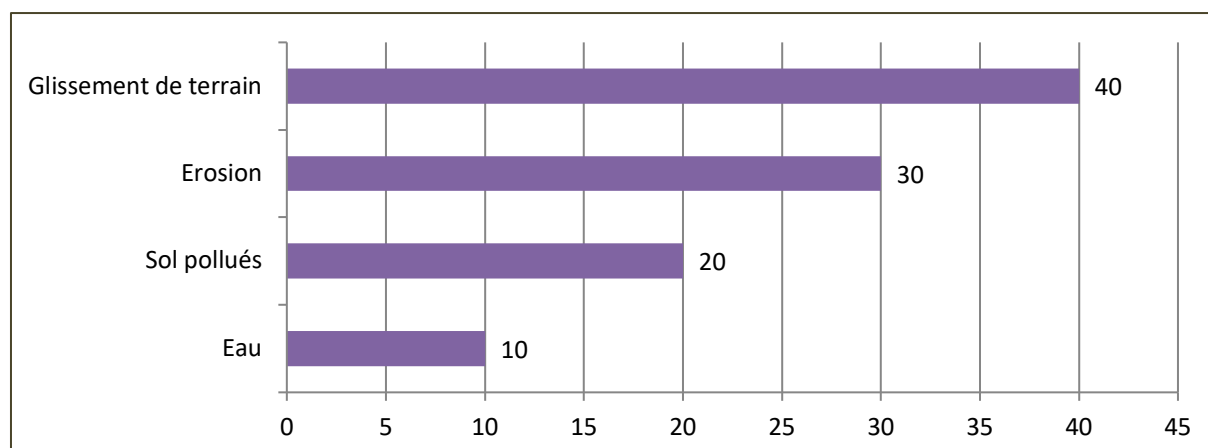
Les répondants estiment que la distance entre deux tombeaux varie entre 2 à 4m contre moins de 2 m.

Figure 9: Nombre d'inhumation par jours dans le cimetière



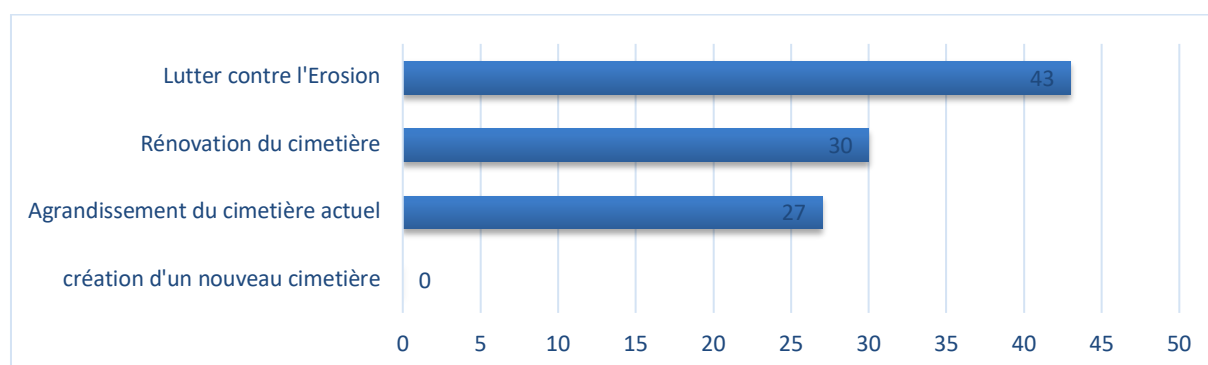
Source : Vuni

Le graphique montre que 50% des enquêtés disent 25 corps d'inhumation par jour, 35% pensent 20 corps par jour contre 15% estiment 15 corps par jour.

Figure 10: Types des problèmes liés aux terres


Source : Vuni

En ce qui concerne les problèmes liés aux terres, la majorité des enquêtés disent 40% pensent aux problèmes de glissement de terrain, 30% parlent d'érosions, 20% pensent à la pollution du sol contre 10% au problème de l'eau.

Figure 11: Solution pour le cimetière


Source : Vuni

L'environnement de la zone d'étude connaît d'énormes problèmes et aucun aspect n'est épargné. Les images montrent plus des détails sur l'état actuel du milieu d'étude. Dans ce point, nous présentons les différentes causes qui sont à la base de la dégradation du cimetière Mbenseke-Futi.

- L'occupation anarchique du milieu ;
- L'absence d'un réseau de drainage des eaux pluviales ;
- Manque de politique sur la gestion de l'environnement.

Figure 12a et 12b : Cercueils corps probablement emporté par ravinement



Source : Auteurs

Figure 13 c et 13d : Effondrement suite à l'infiltration des eaux du ruissellement



Source : Auteurs

Figure 14e, 14f et 14g : Tombeaux où cercueils et matériaux de construction ont été volés



Source : Auteurs

Figure 15h, 15i et 15j : Glissement de terrain emportant des parties de caveau)



Source : Auteurs

Figure 16 k: Construction anarchique dans le cimetière (spoliation)

k



Source : Auteurs

Figure : 17 l et 17m : Tombeaux avec des pierres tombales



Source : Auteurs

Pour la protection des tombeaux, les membres des familles construisent des pierres tombales pour lutter contre la dégradation des caveaux et le vol des cercueils. L'urbanisation de la ville de Kinshasa est étudiée par (Lelo, 2008) et (De saint Moulin, 1976), d'après ces auteurs, la population de Kinshasa connaît un essor rapide. Malheureusement, cette augmentation de la population ne s'est pas accompagné des infrastructures lesquels manquent cruellement dans la

plupart des communes de Kinshasa. Les résultats indiquent que plusieurs maisons et écoles sont situées à moins de 100m des tombeaux dégradés du cimetière alors que la loi interdit d'élever aucune habitation ni creuser aucun puits à une distance inférieure à au moins 50 mètres des cimetières (article 21 ordonnance du 14 février 1914 relative aux services d'inhumation et police des cimetières). Les anciens cimetières au cœur de la ville sont aussi convoités par les demandeurs de terres. Certains réussissent à obtenir les autorisations d'y construire, malgré le tollé général de Kinois dont les membres défunts y sont inhumés depuis des années. Les anciens cimetières fermés et désaffectés situés au cœur de la ville ont souvent suscité des convoitises. Aux premières années de la ville de Kinshasa, de vastes espaces étaient aménagés en périphérie urbaine pour abriter des cimetières. Au fur et à mesure que la ville se développait, leur présence commençait à poser de sérieux problèmes. Quand la ville les rejoignait, les pouvoirs publics, à la recherche des terrains, fermaient officiellement ces cimetières et les désaffectaient pour y implanter parfois une infrastructure publique. Aujourd'hui, la grande conséquence de la croissance rapide de la ville sur les cimetières est d'engendrer des empiètements anarchiques sur d'anciens cimetières non désaffectés. Les particuliers les occupent sauvagement. Ils y construisent leurs habitations. Ils violent à outrance le principe d'aménagement qui considère les cimetières comme des potentielles réserves foncières, particulièrement, pour les équipements publics. Les cimetières sont profanés régulièrement dans la ville de Kinshasa. Les tombes sont remplacées par les constructions de maisons d'habitations.

- En ce qui concerne l'état actuel du cimetière, les résultats montrent que 60% des répondants disent que le cimetière est anarchiquement occupé ;
- Pour savoir la distance entre le cimetière et les habitats, 22% des enquêtés disent moins de 10m du cimetière, contre 10% moins de 30m du cimetière, 18% moins de 50m du cimetière et 50% moins 100m du cimetière. Les résultats de cette étude montrent que jusqu'à présent la ville de Kinshasa à un sérieux problème de gestion foncière.
- La distance entre le cimetière et les écoles, les résultats montrent que 50% moins de 100m du cimetière, 40% moins de 50m du cimetière, 10% moins de 30m du cimetière.
- La distance entre le cimetière et les marchés, les résultats montrent que 30% moins de 100m du cimetière, 10% moins de 50m du cimetière, 20% moins de 30m du cimetière et 40% moins de 10m.

- Par rapport à l'entretien du cimetière, la majorité des enquêtés disent que souvent sont les membres des familles du défunt qui s'occupent de la propreté du cimetière chaque le 1^{er} août de chaque année. Les problèmes majeurs rencontrés sont la dégradation des tombeaux avec 40%, 35% les problèmes des érosions, 5% manque d'entretien, 10% problème de sécurité et 10% méconnaissance des lois et les usages. En matière de risque, il est difficile d'empêcher les événements purement naturels de se produire surtout dans ces zones collinaires sableuses. Les résultats de nos observations sur le terrain montrent qu'il y a un problème de gestion des eaux du ruissellement pluvial qui n'est toujours pas encore maîtrisée. La mauvaise gestion des eaux pluviales est à la base d'érosions et le glissement de terre dans le cimetière.
- Les résultats montrent que la distance entre deux tombeaux est de 2-4m avec 10%, contre 90% ceux qui pensent moins de 2m. Le graphique montre que 50% des enquêtés disent 25 corps d'inhumation par jour, 35% optent pour 20 corps par jour et 15% disent 15 corps par jour.

Un autre problème que l'on rencontre dans le cimetière, suite au manque d'espace résultant de sa saturation est la superposition de cadavres d'une part, alors qu'il est prévu que l'ouverture de fosses pour de nouvelles sépultures ne pourra avoir lieu que de dix en dix années (article 14 ordonnance du 14 février 1914 relative aux services d'inhumation et police des cimetières), le non-respect de dimension de tombe, en effet, il est prévu que chaque fosse aura une profondeur de 1m50 sur 80 centimètres de largeur et 2 mètres de longueur (article 4 ordonnance du 14 février 1914 relative aux service d'inhumation et police des cimetières).

La profanation des tombes lors des enterrements et en dehors de ceux-ci, on assiste souvent à des mauvais comportements affichés lors des enterrements, précisément les gens qui marchent sur les tombes voisines, à des scènes de consommation des drogues (chanvre, alcool etc...) dans le cimetière d'une part, et de l'autre, l'occupation du cimetière par les constructions anarchiques au vu des autorités qui gèrent le cimetière, constituent non seulement une spoliation sauvage du site mais aussi des actes contraires au respect dû à la mémoire des morts et aux coutumes bantoues.

Ces actes punissables par la loi de servitude pénale et/ ou d'une amende passent inaperçus aux yeux des autorités publiques (article 22 ordonnance du 14 février 1914). Dans la gestion de l'environnement du cimetière, le mauvais état de l'environnement se manifeste par le manque d'entretien, alors que le cimetière est le milieu de tourisme de mémoire pour d'autre personne.

Pour s'adapter à la topographie, les cimetières s'inscrivent soit naturellement dans la pente lorsque c'est encore possible, soit en balcon sur la vallée, soit en terrasses aménagées afin de bénéficier d'emprises relativement plates. Ces dispositions exposées sur un terrain en relief favorisent l'ensoleillement. Ce sont souvent des cimetières de petite superficie où domine la présence de la végétation qui « fait irruption » dans l'espace du cimetière. L'intégration du végétal dans les cimetières et leurs abords peut constituer un élément participant à la biodiversité et la protection de l'environnement. L'insertion du végétal dans les cimetières et leurs abords présente de nombreux avantages :

- Structurer et agrémenter des espaces souvent gris et minéralisés,
- Apporter de la fraîcheur,
- Participer à la biodiversité.

Le cimetière est une installation ouverte au public, ses aménagements intérieurs ou extérieurs doivent se conformer à la loi du pays et permettre l'accessibilité à tous. Afin de matérialiser la limite entre le monde des défunts et des vivants, les cimetières sont depuis toujours entourés d'une clôture (murs épais, solide grille montée sur un muret). Cette limite est infranchissable pour éviter l'entrée d'animaux errants.

En République Démocratique du Congo la création des cimetières est régie par l'arrêté et les ordonnances ci-après :

- L'arrêté du 16 mai 1907 du Gouverneur Général relatif aux concessions de sépultures ;
- L'ordonnance portant création des cimetières dans les villages indigènes, et réglementation de l'inhumation du 04 Septembre 1909 ;
- L'ordonnance relative au service des inhumations et à la police des cimetières du 14 Février 1914 ;
- L'ordonnance relative à l'exhumation et au transport à l'étranger des restes mortels des personnes décédées dans la colonie du 26 Mars 1915 ;
- L'ordonnance n°364/APAJ sur les concessions de sépultures du 1^{er} Décembre 1942 ;
- L'ordonnance n°11-58 relative à l'exhumation et au transfert à l'intérieur de la colonie des restes des personnes décédées dans la colonie du 13 Février 1949 ;

- L'ordonnance n°11-104 sur le service des inhumations et la police des cimetières du 15 Mars 1950 ;
- L'ordonnance n°11/170 sur l'incinération des cadavres humains du 24 Mai 1950.

Ces résultats corroborent avec ceux obtenus par (Roger Ekongo Ndemba, 2010), dans son article intitulé, des cimetières lotis à Kisangani : Exemple d'un débat occulte sur la gestion des espaces publics en RDC. Il signale que la gestion des cimetières revient à l'autorité municipale. C'est le bourgmestre qui gère au quotidien ces sites. Dans sa mission, le bourgmestre de la commune bénéficie de la collaboration des services techniques suivants :

- Le service du cadastre et titre foncier qui, juridiquement, a la responsabilité de la gestion des terres en RDC. Ainsi, il oriente les affectations des terres pour un usage tant public que privé ;
- Le service de l'urbanisme et de l'habitat à la charge de fixer le plan d'érection ou d'extension du cimetière au regard des normes urbanistiques en vigueur ;
- Le service des travaux publics et l'aménagement du territoire qui s'occupe de la mise en exécution du plan, de l'entretien et de la garde du site ;
- Le service de l'état civil et population qui se charge de la livraison des permis d'inhumation, document indispensable pour pouvoir enterrer quelqu'un dans le cimetière.

D'après, (Roger Ekongo Ndemba, 2010), dans tout Etat digne de ce nom, ce sont les pouvoirs publics qui élaborent et définissent la politique de l'aménagement et de la gestion de l'espace public. L'aménagement des espaces publics est une question qui doit être intégrée dans une politique nationale ou provinciale d'aménagement. S'il faut des moyens ou des ressources conséquentes pour mettre en place des infrastructures et des équipements urbains, il en faut davantage pour sensibiliser et informer la population sur les différents plans d'urbanisation en cours d'exécution. Mais, au contraire, les lotissements dans les cimetières sont les conséquences d'un manque d'information adéquate à l'égard de la population sur les différents plans cadastraux et d'urbanisation de la ville.

Cette ignorance est entretenue par les autorités politico-administratives et par les services techniques impliqués dans la gestion des terres. Face à cette carence d'information délibérément entretenue, les autorités publiques n'hésitent plus à vendre des espaces non lotis

pour des constructions. Des espaces verts, des terrains de jeux, des concessions réservées pour un usage public, même des cimetières sont lotis aux profits des maisons d'habitation. A ce niveau, il est pratiquement difficile d'envisager un réel débat public sur le lotissement des cimetières, car ceux qui sont sensés y veiller sont eux-mêmes impliqués dans la mauvaise gestion de l'information relative aux plans de lotissement.

Conclusion

La dégradation avancée de la zone sous étude s'effectue à un rythme très inquiétant. Si rien n'est fait pour protéger le site, le cimetière Mbenseke Futi risque de disparaître sur la carte géologique de Kinshasa. Les phénomènes d'érosions, les lotissements anarchiques, l'insécurité dans le site incombent aux autorités municipales de trouver rapidement des solutions durables. L'autorité urbaine doit revoir la politique de l'octroi des concessions ainsi que de veiller à la sécurité des sites. Pour pouvoir assurer l'inhumation des morts dans des conditions décentes, il découle de l'article 1^{er} de l'ordonnance du 14 février 1914 relatif au service des inhumations et police des cimetières que : « dans tous les centres de la colonie, il sera établi, dans les terrains désignés par l'administrateur de territoire, un ou plusieurs cimetières. Ils seront entourés d'une clôture d'au moins 1 m 50 d'élévation.

L'implantation des cimetières dans une ville fait partie de l'occupation du sol et d'un plan d'aménagement du territoire. Les résultats de notre investigation montrent que le cimetière Mbenseke Futi représente actuellement un danger public dû aux impacts négatifs qu'il génère vis-à-vis de la population et de l'environnement. En observant l'évolution démographique, et l'urbanisation anarchique dans la ville de Kinshasa, il apparaît que le cimetière ne mérite plus sa raison d'être, car les conditions d'inhumation ne sont plus respectées. La dégradation très avancée de l'environnement du cimetière par l'érosion ravissante généralisée et la destruction de la végétation ainsi que la construction des maisons, écoles, marchés nous pousse à dire que les autorités publiques de la ville doivent prendre des précautions pour mettre fin à ces actes. L'absence d'un réseau de drainage entraîne les érosions et détruisent même les tombeaux ou des cadavres déjà enterrés.

L'anarchie en matière de gestion foncière fait en sorte que les populations viennent construire à quelque mètre du cimetière, or, un cimetière est un lieu de repos. En effet, les nombreuses plaintes des habitants poussent les (chercheurs) scientifiques à interpeller le pouvoir afin qu'il intervienne dans la réglementation des inhumations. La création d'une commission, composée d'architectes, aménagistes, environnementalistes, juristes, de médecins et d'administrateurs

dans le but de faire un état des lieux de l'ensemble des lieux d'inhumation dans la ville afin de proposer des modèles des cimetières véritablement durables.

Ainsi, afin de lutter contre ce fléau, le cimetière devrait être situé sur un terrain éloigné de la ville, surélevé pour éviter tout risque de vol, des érosions. Enfin, il faut ajouter que le terrain doit être facilement accessible pour les convois funéraires et les visiteurs. Après le choix du terrain, il convient de l'aménager avec la construction d'une clôture pour délimiter l'espace et la plantation de végétaux afin de ventiler le terrain.

La création d'allées pour diviser et parcourir le cimetière la construction de bâtiments comme un oratoire, une maison pour le concierge. Aux autorités politico-administratives de mettre la gestion au quotidien de cimetières une priorité notamment en imposant la construction de caniveaux de drainage dans le norme appropriée, de construire des toilettes, semer la pelouse pour lutter contre la dégradation du sol, doter les services spécialisés d'un service logistique bien informatisé qui a une base de données pour mentionner et répertorier toute les données nécessaires de défunts, et faciliter la circulation dans les cimetières pour le passage de personnes lors de l'enterrement.

Pour ce qui est de l'analyse effective de l'espace de Mont-Ngafula, en particulier et de Kinshasa en général, il s'agit d'une part de pallier aux mutations indispensables en conciliant les impératifs du développement local et la mobilisation du potentiel de la ville, il s'agit d'autre part du reste de promouvoir la maîtrise et la gestion de l'espace urbain face aux mutations en cours et à venir. A cet effet, les orientations de la ceinture verte issue du dernier Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) de la ville de 1975 compte tenu de l'empiètement de cette dernière par l'étalement urbain.

BIBLIOGRAPHIE

Bertrand Regis& Carol Anne. (2016).Aux origines des cimetières contemporains : Les réformes funéraires de l'Europe occidentale, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, p. 377.

Chase F. &Vexina Wilkinson T. (2018). Le cimetière, mémoire et champ d'expérimentation de la ville. Enoncé théorique de Master 2017/2018, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 133 p.

Egoroff. A. (1955). Esquisse géologique provisoire du sous-sol de Léopoldville. Service géologique du Congo Belge et du Ruanda-Burundi, p.6-15

De Saint Moulin. L. (1976). Contribution à l'histoire de Kinshasa, revue Congo-Afrique, n°108, p.461-473

Dheudjo Ndahora, S. (1990). (Zaïre), Kinshasa-Ouest : Etude de la formation et l'intégration des quartiers urbains, Thèse de Doctorat : Géographie , Université de Bordeaux 2, p.555

Jean Alain Lemaitre. (1989). « Espace sacré et territoire vital au XVIIIe siècle : la régulation des lieux d'inhumation en Bretagne », Bretagnes et des pays de l'Ouest, vol. 90, n°2, L'espace sacré, p. 249-259.

Kanene M. (2001). Eléments d'aménagement des tissus d'habitat et modes de production des logements et des équipements urbains, in Actes du Séminaire National de Concertation sur le Plan National pour l'Habitat, Kinshasa du 12 au 15 mars 2001/Ministère des TPAT-UH, P. 182-212

Kasongo, K.R., Van Ranst, E., Verdoodt, A., Kanyankokote, P., Baert, G. (2010) Roche phosphatée de Kanzi comme engrais à propriété amendante pour des sols sableux de l'Hinterland de Kinshasa (RD Congo). Etude et Gestion des Sols 17 (1), 47-58.

Lassere Madeleine. (1997). Villes et cimetières en France de l'Ancien Régime à nos jours : Le territoire des morts, Paris, Harmattan, p. 411.

Lassere Madeleine. (1991). « La loi et les morts : la difficile création du cimetière général de Tours au XIXe siècle », Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest, vol. 98, no 3, p. 303-312.

Lelo Nzuzi, F. (2008). Kinshasa, Ville et environnement. Paris L'Harmattan p.30

Lelo Nzuzi, F. (2011). Kinshasa. Planification et aménagement, Le Harmattan, Paris, p.381

Marysse-Voss Isabelle. (1996). « Topographie du cimetière aux XVIIe et XVIIIe siècles dans le diocèse de Bordeaux d'après les visites pastorales », Supplément à la Revue archéologique du centre de la France, vol. 11, no 1, p. 103-110.

Moreaux P. (2009). Naissance, vie et mort des cimetières. L'esprit du temps [En ligne], «Etudes sur la mort», 2009/2 N°136, pp. 7-21

Mumford, L.(2011). La cité à travers l'histoire. Agone, [En Ligne], p.926

Ngono.R L&Minko.GF.(2022). « La perception de la justice organisationnelle dans les outils de contrôle de gestion: étude appliquée aux PME camerounaises», Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume 5: Numéro 2» p. 773 -792

Ntombi M. K, Yina N, Kisangala M, Makanzu I.F, (2004). Evolution des précipitations supérieures ou égales à 15 mm durant la période 1972-2002 à Kinshasa. Rev. Congolaise des Sciences. Nucl 20, p.30-40

Pain. M. (1984). Kinshasa, la ville et la cité. Ed. ORSTOM, études urbaines coll. Mémoires n°115, p. 267

Peter Baumann. C. (2007). L'inhumation des non chrétiens. Anthos [En ligne],«Les cimetières aujourd'hui», 2007/1, pp. 17-21

Ragon Michel. (1981).L'espace de la mort : essai sur l'architecture, la décoration et l'urbanisme funéraires, Paris, France, Albin Michel, p. 340.

Ramazani. A. (1990). Kinshasa-Est : De l'habitat planifié à la croissance spontanée. Bordeaux : Université de Bordeaux 3, Thèse de Doctorat, Bordeaux, p. 470

Roger EkongoNdemba. (2010). Des cimetières lotis à Kisangani : exemple d'un débat occulte sur la gestion des espaces publics en RDC, Revue Afrique et développement, Vol. XXXV, No. 4, 2010, p. 179–193

Saint Moulin, L. (2010). Villes et organisation de l'espace en République Démocratique du Congo, Le Harmattan, p. 106

Van. Caillie. (1988). Erodabilité des terrains sableux du Zaïre et contrôle de l'érosion. Cahiers ORSTOM. Série Pédologie, vol. 25, Num.1-2, p.197-208